

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 000071

Séance du vendredi 13 octobre 2006

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCID, 46 avenue Villarceau à Besançon sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 138

Etaient présents : Amagney : M. Jean-Pierre FOSTEL Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jacques THIEBAUT Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI Avanne Aveney: M. Christian GAGNEPAIN, M. Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 4.3) Besançon: M. Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), M. Denis BAUD (à partir du rapport 13.1), M. Pascal BONNET (à partir du rapport 4.4), M. Patrick BONTEMPS, M. Patrick BOURQUE, Mme Françoise BRANGET (à partir du rapport 4.3), Mme Martine BULTOT, Mme Annaïck CHAUVET, M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Françoise FELLMANN, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Paulette GUINCHARD, Mme Sylvie JEANNIN, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du rapport 1.2.2 et jusqu'au rapport 9.1), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, M. Franck MONNEUR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, M. Michel ROIGNOT, M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.4), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Danièle TETU, Mme Corinne TISSIER Beure: M. Philippe CHANEY, M. Pierre JACQUET (représenté par M. Auguste KOELLER) Boussières: M. Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.2.1), M. Michel POULET Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du rapport 4.3) Chaleze : Mme Josseline SEITZ Chalezeule : M. Raymond REYLE (représenté par M. Christian MAGNIN-FEYSOT) Champagney: M. Claude VOIDEY Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine: M. Alain CUCHE (représenté par Mme Christiane BEUCLER) Dannemarie sur Crête: M. Jean-Pierre PROST Ecole Valentin: M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. Jean JOURDAIN La Chevillotte: M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Philippe CHANAU Mamirolle: M. Jacques-Henry BAUER, M. Dominique MAILLOT Marchaux: M. Bernard BECOULET Mazerolles le Salin: M. Daniel PARIS Miserey Salines: M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon: M. Pierre CONTOZ Montferrand le Château: M. Marcel COTTINY Morre: M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.2.2), M. Gérard VALLET Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: Mme Raymonde BOURLON, M. Bernard BOURDAIS Osselle: M. Jacques MENIGOZ Pelousey: M. Jacques TERVEL, Mme Annick CHARPY Pirey: M. Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.2.1), M. Robert STEPOURJINE Pugey: Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: M. Michel LETHIER Roche lez Beaupré: M. Roland BARDEY, M. Michel SCHNAEBELE Saône: M. Bernard GUYON Serre les Sapins: Mme Nicole BARBEAU, M. Gabriel BAULIEU Tallenay: M. Jean-Yves PRALON Thise: M. Claude BULLY (à partir du rapport 8.2), M. Jacques SIFFERLIN Thoraise: M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du rapport 8.2) Torpes: M. Denis JACQUIN Vaire Arcier: M. Patrick RACINE Vaux les Prés : M. Bernard GAVIGNET

Etaient absents: Arguel: M. André AVIS Auxon-Dessus: M. Michel BITTARD Besançon: Mme Catherine BALLOT, M. Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Mme Claire CASENOVE, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole DAHAN, Mme Marie-Marguerite DUFAY, M. Emmanuel DUMONT, M. Vincent FUSTER, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Jocelyne GIROL, M. Michel JOSSE, M. Loic LABORIE, M. Bernard LAMBERT, Mme Lucile LAMY, M. Sébastien MAIRE, M. Bruno MEDJALDI, Mme Frédérique MOZER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Mme Martine ROPERS, Mme Nicole WEINMAN Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Champoux: M. Norbert DUPREY Champvans les Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc: M. Gilbert CANILLO, M. Jean-Marie DELACHAUX Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET, M. Jean-Yves RENOU Dannemarie sur Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Yves TARDIEU Gennes: M. Gabriel JANNIN Grandfontaine: M. Richard SALA Larnod: Mme Martine BERGIER Le Gratteris: Mme Nicole JANNIN Montfaucon: Jean-Marie VERNET Montferrand le Château: M. Pascal DUCHEZEAU Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Pouilley les Vignes: M. Jean-Marc BOUSSET, M. Albert DEPIERRE Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: Mme Christelle PETITJEAN Vaire le Petit: M. Jean-François THIEBAUD Vorges les Pins: M. Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JEANNIN

<u>Procurations de vote :</u>

18/10/2006

Mandants: M. BITTARD, C. BALLOT, T. BENETEAU de LAPRAIRIE, R. CHAVIN-SIMONOT, V. FUSTER, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, M. JOSSE, M. LOYAT (à partir du rapport 9.2), S. MAIRE, Y. TARDIEU, J-M VERNET, P. DUCHEZEAU, J-P MARTIN.

Mandataires: S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONTEMPS, B. FALCINELLA, S. JEANNIN, C. TISSIER, J-J DEMONET, J. ROSSELOT, C. LIME (à

partir du rapport 9.2), F. PRESSE, J. SCHIRRER, P. CONTOZ, M. COTTINY, J-H BAUER.

Objet : Demandes de garantie pour des emprunts affectés à la réalisation de logements locatifs publics - Délibération modificative

Demandes de garantie pour des emprunts affectés à la réalisation de logements locatifs publics - Délibération modificative

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Résumé:

Cette délibération a pour objet de modifier le taux actuariel annuel (3,25% au lieu de 2,75%) des prêts relatifs au financement d'un PLA Insertion réalisé par Habitat 25 rue des Echenoz Saint Paul à Besançon, ainsi que la durée du prêt (40 ans au lieu de 35) relatif à la construction que la CAGB s'est engagée à garantir par une délibération du Conseil de Communauté du 26 juin 2006.

Le Conseil de Communauté, lors de sa séance du 31 mars 2006, s'est prononcé favorablement sur l'extension du champ d'application des garanties d'emprunts accordées dans le domaine de l'habitat social.

A la demande expresse des établissements prêteurs, chacune des opérations pour lesquelles la garantie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est requise doit faire l'objet d'une délibération de garantie particulière

Habitat 25 sollicite la garantie de la CAGB, pour un montant total de 26 017,50 €, concernant l'opération de construction d'un logement locatif public de type PLA I, situé 2, chemin des Echenoz Saint Paul à Besançon.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette délibération modificative.

Pour extrait conforme.

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comié
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DCTCJ

Reçu le

The state of the s

2 6 OCT. 2006

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 93
Contre: 0
Abstention: 0

18/10/2006

Délibération de garantie 2006.07

Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier, Vu les articles L.2252-1 à L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article I:

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 26 017,50 euros, représentant 50% d'un emprunt avec préfinancement d'un montant total de 52 035 € que Habitat 25 se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction d'un logement locatif public de type PLA I situé 2, chemin des Echenoz Saint Paul à Besançon.

Article 2 : les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt PLAI construction

⇔ Montant du prêt : 41 474 €

Durée du préfinancement : 12 mois

Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Périodicité des remboursements : annuelle

☼ Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,25%

Progressivité des annuités : 0,00%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Prêt PLAI foncier

Montant du prêt : 10 561 €

Durée du préfinancement : 12 mois

Durée de la période d'amortissement : 50 ans Périodicité des remboursements : annuelle

M. T. III. / A

Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,25%

Progressivité des annuités : 0,00%

Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et lou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, par cette décision, s'engage à effectuer le paiement des sommes dues ou des intérêts moratoires de l'emprunteur, au cas où il ne s'acquitterait pas de ces sommes, en ses lieu et place, sur simple notification du prêteur par lettre, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur ainsi qu'à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

 $Demandes \ de \ garantie \ pour \ des \ emprunts \ affect\'es \ \grave{a} \ la \ r\'ealisation \ de \ logements \ locatifs \ publics - D\'el18/10/2006 \ del \ logements \ l$

Délibération du vendredi 13 octobre 2006

18/10/2006

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon